



Projet Initiative pour la
reconquête de la
biodiversité dans les outre
mer

Stage : contribution au diagnostic de la zone humide de Jarry en Guadeloupe

Créé par la loi du 10 juillet 1975, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, établissement public administratif de l'Etat, a pour mission de mener en partenariat avec les collectivités territoriales une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et des rivages lacustres, en veillant au respect des sites naturels et de l'équilibre écologique. Les services nationaux sont situés à Rochefort et l'établissement dispose d'une antenne à Paris et de 10 délégations de rivages.

Description de la délégation outre-mer et de ses antennes :

La délégation outre-mer est basée en métropole et coordonne l'action de 6 antennes permanentes situées dans les régions outre-mer. Elle est pilotée par le délégué outre-mer qui met en œuvre, sous l'autorité de la directrice du Conservatoire, la politique de préservation des rivages de l'outre-mer proposée par les conseils de rivages puis validée par le conseil d'administration. Elle est composée d'une vingtaine d'agents répartis dans les antennes et de 3 agents en métropole.

Une déléguée-adjointe, en poste en Guadeloupe, assure le pilotage et la coordination de l'action des antennes du Conservatoire sur les rivages français d'Amérique (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy). Ces antennes mettent en œuvre et assurent le suivi au niveau local des programmes et des actions menées par la délégation pour l'Outre-mer sous l'autorité directe du délégué de rivages

L'antenne de Guadeloupe est composée de cinq agents ; au 1er janvier 2019, les sites administrés par le Conservatoire de Guadeloupe couvrent une surface de 8000 hectares.

Rappel du contexte du projet :

Jarry est une vaste zone industrielle et commerciale datant de la fin des années 1960 installée sur la commune de Baie-Mahault. Les activités se sont implantées progressivement sur les zones humides qui s'étendaient à l'origine sur l'essentiel du bassin ; le reste des occupations étant essentiellement agricole (canne et pâturages) ou résidentiel.

Le site de Jarry constitue une passerelle entre les deux îles principales de Guadeloupe (Basse-Terre et Grande-Terre). Il concentre

- ¼ de la valeur ajoutée de la région Guadeloupe,
- 11 % des salariés du territoire, soit 12 000 salariés
- Les principales infrastructures régionales (centrale EDF, terminal pétrolier, terminal croisiériste, Grand Port Maritime, dont l'activité à Jarry représente 95 % du trafic commercial de l'île).

Le domaine protégé par le Conservatoire du littoral (215 ha) constitue aujourd'hui la dernière réserve de zones naturelles du secteur. Elles sont très dégradées, concentrent de nombreuses et d'importantes pollutions ; leur état de santé reflète une situation de stress *premortem*.

Le Conservatoire a donc la responsabilité de fédérer les acteurs du territoire afin de conserver ce patrimoine, par la mise en place d'une stratégie de reconquête, de défense et de gestion de l'espace naturel.

Le Conservatoire travaille aujourd'hui avec ses partenaires institutionnels et techniques (Communauté d'agglomération Cap Excellence, Ville de Baie-Mahault, Région, Département, Route de Guadeloupe, Etat (dont DRFIP et DEAL), Parquet, ONF, SMPE, Grand Port maritime, office de l'eau et Pôle relais zones humides tropicales, BRGM) à un projet de territoire comprenant les principaux chantiers suivants :

- **La mise en conformité des occupations du domaine public** placé sous la responsabilité du Conservatoire. Dans ce cadre, le Conservatoire poursuit sa mission d'acquisition foncière et de reconquête des occupations non conformes, avec plusieurs dossiers traités à l'amiable ou en contentieux. Une importante étape de reconquête est en cours avec :
 - La libération des espaces naturels illégalement occupés,
 - Une régularisation (après mise en conformité de l'occupation et conventionnement sous redevance) d'une partie des occupations existantes.
- **L'identification et le traitement des sources de pollution** : Une reconnaissance par drone puis par moyens nautiques a été réalisée pour acquérir une première image de la situation. Cette opération vise à entreprendre des relevés systématiques avec analyse afin d'identifier précisément la nature des pollutions et leur origine.
- **La restauration des sites libérés** (retrait des remblais, dépollution, revégétalisation).
- **L'état des lieux hydraulique, le curage et la remise en fonctionnement des circulations hydrauliques de la zone** : ce travail est essentiel pour espérer ré-oxygéner les zones humides de Jarry, régénérer les mangroves et dépolluer le bassin.
- **La réalisation d'un sentier de ceinture**, ayant la double finalité de chemin de surveillance et de parcours sportif et découverte.

Le Conservatoire du Littoral a répondu à un appel à projet auprès de l'Agence Française pour la Biodiversité sur la thématique de la reconquête des zones humides. Une première estimation a été

réalisée pour la mise en œuvre des études de diagnostic nécessaires à la compréhension des problématiques du site. Ces études et analyses serviront de base de travail préalable à la mise en œuvre des opérations de renaturation des terrains occupés et pollués. Le travail de restauration écologique devra être présenté par étape à partir de techniques appropriées, d'un calendrier de remise en état établi avec des indicateurs permettant de mesurer l'évolution et la reprise des écosystèmes dégradés.

Compte tenu de la complexité du projet, d'une part, de la diversité des acteurs, d'autre part, le Conservatoire estime nécessaire de travailler préalablement à l'établissement d'un recensement des données et éléments déjà existants sur le sujet et le territoire, ce qui permettra ensuite de rédiger un cahier des charges des études.

Pour cela, il sollicite le recrutement d'un ou une stagiaire à temps plein. Il s'agit d'une mission de longue durée (six mois) permettant de concrétiser l'obtention d'un diplôme dans le cadre d'un cursus comprenant un stage obligatoire. Le candidat(e) devra justifier d'une formation cohérente avec le sujet traité, d'une maîtrise avérée en matière de SIG, d'une capacité d'écoute, d'ouverture d'esprit, d'autonomie et de rigueur.

Les missions attendues pour ce stage :

Le stagiaire doit avoir une bonne connaissance en matière d'écosystème des milieux naturels tropicaux. L'objectif est de pouvoir disposer d'une première base de connaissance permettant d'établir un diagnostic sur la circulation hydraulique des milieux naturels du secteur de Jarry et identifier la nature et les sources de pollutions. Il s'agira d'établir un recensement bibliographique des études déjà existantes sur le site et sur des sites similaires et de compléter par les éléments d'observations effectués sur site. Il s'agira ensuite de cartographier ces espaces, les circulations hydrauliques et les écoulements de pollutions afin de disposer d'une connaissance « Etat zéro » du site. Cette base permettra ensuite d'identifier les données à collecter et préparer les éléments de cahier des charges des études.

Une convention a été signée entre le Conservatoire et l'Office de l'eau pour le financement des études.

Le stage consiste à établir un premier travail de recensement et de cartographie, afin d'établir une liste d'études et d'actions à mettre en œuvre. Le travail du stage doit aboutir à la rédaction des cahiers des charges pour lancer les études complètes de diagnostic et de suivi de cette zone humide.

Il comprend notamment :

1. Un recensement bibliographique des études existantes, impliquant des entretiens et échanges avec les acteurs impliqués sur le site. Le stagiaire s'appuiera notamment sur la base documentaire et l'expertise acquise auprès du pôle-relais des zones humides tropicales basé dans les mêmes locaux que le Conservatoire en Guadeloupe.
2. Un recensement de l'ensemble des occupants des espaces naturels, des surfaces occupées et du type d'activité exercé.
3. Une identification des sources de pollution situées sur les pourtours de la Zone Humide (ou dans son bassin versant immédiat) permettant la réalisation d'une cartographie.

4. Un premier diagnostic de la circulation hydraulique du secteur. Une méthode de diagnostic devra être mise en place et des visites de terrain devront être effectuées afin d'actualiser et préciser la situation actuelle.

Pour se faire, il devra notamment prendre contact avec les organismes prioritairement concernés par ce projet :

- Routes de Guadeloupe pour avoir une connaissance des ouvrages existants
 - DEAL pour identifier les ICPE (ou entreprises occupantes) présentes sur le site et le service eau
 - ODE pour recenser les différentes études, analyses existantes
 - Grand Port de Guadeloupe
 - Tous autres acteurs ayant des expériences similaires sur ce type de diagnostic
5. Elaboration des cahiers des charges initiaux dans l'objectif de commandes publiques sur les axes suivants :
 - Comprendre le fonctionnement et l'état de santé des mangroves et forêts marécageuses du secteur
 - D'appréhender la circulation hydraulique au sein de ces milieux et envisager des points de fragilité et des pistes d'amélioration.

Caractérisation des sources et des types de pollutions présentes dans les espaces naturels

PROFIL ET COMPETENCES

- Niveau bac +4 minimum
- Compétences techniques dans le domaine des écosystèmes aquatiques
- Des compétences sur les écosystèmes tropicaux seraient un plus.
- compétences concernant les outils de diagnostic de milieux naturels et en SIG (utilisation Qgis)
- Capacités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse
- Capacités relationnelles : le stagiaire sera amené à prendre contact et travailler avec de nombreuses personnes
- Autonomie, esprit d'initiative
- Sensibilité au patrimoine naturel
- aptitude au travail de terrain dans des conditions difficiles (forte humidité et chaleur)
- Disponibilité
- Permis B obligatoire

ELEMENTS PRATIQUES : LIEU ET DATE DE STAGE

Le stage est localisé à Basse Terre en Guadeloupe dans les locaux du Conservatoire du littoral. Il ouvre droit à gratification.

Le stage est prévu pour une période de 6 mois (Avril/septembre 2019) Le stagiaire disposera d'un poste informatique, un téléphone portable et des véhicules de service pour exercer ses missions.

Les frais de déplacement entre la métropole et la Guadeloupe ne sont pas pris en charge par le conservatoire.

Les dossiers de candidature (CV + lettre de motivation) sont à adresser **au plus tard le 4 février 2019 par mail à l'adresse suivante (guadeloupe@conservatoire-du-littoral.fr)** avec pour objet (candidature au stage « contribution au diagnostic de la zone humide de Jarry »

Renseignements sur le stage : Pierrick Lizot, chargé de mission foncier, Tél : 05 90 81 81 30 – 06 90 63 42 06 et Pierre Coquelet , chargé du plan d'action de reconquête, Tel : 05 90 81 04 30-06 90 63 08 08.